

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Commune déléquée de COULONCES

29. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

le prix de vente hors taxes des 13 parcelles du lotissement communal a été fixé par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2017 au prix de 20 € hors taxes le m². A ce prix sera applicable la TVA sur marge. Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Actuellement, un lot à bâtir fait l'objet d'un compromis de vente par la commune à Monsieur et Madame

Il convient de calculer le prix TTC et la TVA pour la parcelle faisant l'objet d'une réservation. Le prix de vente du lot et la TVA sur marge sont calculés comme suit :

Compte tenu du prix d'achat du terrain de 46 546.01 € HT pour une surface à bâtir de 13 820 m², le prix du terrain s'élève à 3.37 € HT le m2.

Calcul de la TVA sur marge par m² vendu :

 Marge taxable (prix de vente – prix d'achat) : 16.63 € 3,33 € Soit une TVA sur marge par m² de : 19.96 € - TTC:

Ainsi, le prix de vente de chaque lot du lotissement est fixé à : 23,33 € TTC/m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage , 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un détai de deux mois à compter de sa notification ou publication.





Le prix à payer par les acquéreurs, contenance de 991 m², sera de 23 116.07 € TTC marge comprise tel que précisé dans le tableau ci-après :

pour le lot n° 1 cadastré 187 ZC 95 d'une

SURFACE	PRIX PAYE PAR L'ACQUEREUR	MARGE TOTALE TTC	MARGE HT	TVA SUR MARGE	RECETTE COLLECTIVITE
	23.33 € TTC/m²				
991	23 116,07 €	19 778,75 €	16 482,29 €	3 296,46 €	19 819,61 €

Sulvant l'avis favorable du Conseil Consultatif du 1er Juillet 2022 et du Bureau Municipal du 21 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le prix de vente du lot n° 1, parcelle 187 ZC 95, avec TVA sur marge suivant tableau cidessus.
- De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Aline LEMARECHAL, notaire associé, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

La présente délibération sera notifiée au comptable.

VOTE : Unar	VOTE : Unanimité		
Votants	38	Dont pouvoirs 5	
Vote Pour	38	5	
Vote Contre	0	0	
Abstention	0	0	

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage . 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/29 du 4 juillet 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum [16]: Atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	×			
DESMOTTES Nicole	×			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	X			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy		X		
CORDIER Marie-Ange		X		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		X		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		X		
DROULLON Joël	r		×	
ROBBEGONATH20220706-29-DE				
Accuse certifie executoire	X			
LE Dischage 197.07/2022	X			

acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un détai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/29 du 4 juillet 2022 à 20h30



DUMONT Eric		X		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	X			
GOULHOT Melggle			X	
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane	×			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier		X		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	×			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina		X		
LEVERRIER Rosine		X		
GELEZ Sylvie	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.